



# POLITIQUE RELATIVE AUX PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

## **PV-06    CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### PV-06-14    Vote confidentiel des actionnaires

La Caisse favorise le respect de la volonté de chaque actionnaire à l'égard de la confidentialité de ses votes.